

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 JANVIER 2024
N° 2024-01

2024-01-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 19 décembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2024-01-02 : Approbation de l'étude de zonage d'assainissement de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le plan de zonage d'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé au présent procès-verbal ;
- DE RETENIR le principe du scénario n° 2 (raccordement du bourg et du hameau du Maizerais vers la station de Villers-Bocage), le principe du tracé n° 2 pour le Bourg et le principe du tracé n° 5 pour Le Maizerais tels que proposés dans ce plan ;
- D'APPROUVER la mise à l'enquête publique par Pré-Bocage Intercom du zonage d'assainissement des eaux usées reprenant ces principes pour l'assainissement collectif ;
- DE DONNER POUVOIR à M. le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette mise à l'enquête publique.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2023-10-02.

2024-01-03 : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter le principe de l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle de 400 euros bruts par employé, quelle que soit sa tranche de rémunération sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et à condition que cette rémunération reste inférieure au plafond de 39 000 € fixé par décret. Le Conseil Municipal autorise également M. le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'attribution de cette prime étant entendu qu'il reviendra devant le conseil municipal pour l'adoption de la délibération définitive après avis du Comité Social Territorial.

2024-01-04 : Sécurisation de la traversée du bourg : choix du projet à poursuivre

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter le principe du scénario n° 2 qui présente l'avantage d'un coût intermédiaire et propose une solution complète et efficace mais sans les 2 feux récompense, avec des entrées de bourg et des plateaux de ralentissement aux deux carrefours. Il décide également de choisir l'entreprise ACEMO pour la maîtrise d'œuvre et de demander à cette entreprise l'estimation du coût du final du scénario 2 et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent y compris les demandes de subventions à l'Etat (DSIL-DETR) ou au département (APCR) ou à d'autres organismes, étant entendu qu'il reviendra devant le conseil municipal lorsqu'il aura le chiffrage complet de ce projet.

2024-01-05 : Autorisation d'engagement pour le chauffage de la cantine et de l'école primaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mr Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Devis Lamaison.fr/Districo (achat de 2 radiateurs) d'un montant de 755,80 € TTC à imputer à l'opération n° 19 « Bâtiments scolaires » et au compte 2131,
- Devis REXEL (régulation thermique des radiateurs) d'un montant de 521,14 € TTC à imputer à l'opération n° 14 « Acquisitions immobilières » et au compte 2131.
- Soit un total, toutes opérations confondues de 1 276,94 € TTC.

Ces dépenses seront inscrites au Budget 2024.

2024-01-06 : Travaux de voirie : sente entre l'impasse des Préaux et la route de Bayeux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de la société EIFFAGE pour une allée en enrobé entre l'Impasse des Préaux et la piste cyclable d'un montant de 3223,80 € TTC et autorise M. Le Maire à signer tout document y afférent, y compris les demandes de subventions auprès de l'Etat (DSIL/DETR) ou du département (APCR) ou auprès de tout autre organisme. La dépense correspondante sera inscrite au budget 2024.

2024-01-07 : Travaux de voirie Impasse des Vergers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de la société EIFFAGE pour réfection de l'Impasse des Vergers en enrobé avec caniveau à grille pour un montant de 10 659,60 € TTC et d'autoriser Mr Le Maire à signer tout document y afférent, y compris les demandes de subventions auprès de l'Etat (DSIL/DETR) ou du département (APCR) ou auprès de tout autre organisme. La dépense correspondante sera inscrite au budget 2024.

2024-01-08 : Modification de la liste des manifestations locales de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la nouvelle liste des manifestations locales imputables au compte 623 est la suivante :

- Cérémonies locales du 8 mai et du 11 novembre,
- Vœux du Maire au personnel,
- Vœux du Maire à la population,
- Repas des aînés,
- Noël des enfants,
- Pâques des enfants,
- Fête des associations,
- Cérémonies anniversaire du débarquement en Normandie.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2023-02-08.

2024-01-09 : Contrat de maintenance annuelle du défibrillateur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à renouveler le contrat de maintenance du défibrillateur de la commune auprès de la société Cardio-Course pour un montant annuel de 60 € TTC pour 2024 et pour les années suivantes tant que ce montant n'évolue pas.

Cette dépense sera inscrite au budget 2024 en section de fonctionnement.

2024-01-10 : Encaissement d'un chèque pour des dégâts causés lors d'un accident

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à encaisser le chèque de 80 € au nom de la commune en dédommagement d'une barrière endommagée lors d'un accident et à signer tout document y afférent.

2024-01-11 : Plantation de haies par Villy-Découvertes sur les terrains communaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser l'association Villy-Découvertes à planter des arbres ou des arbrisseaux avec les enfants de l'école de la commune sur le terrain communal situé Route de Bayeux (côté sud) dans la continuité de la plantation déjà effectuée en 2023 par cette association.



Le Maire
Jean-Luc ROUSSEL

25 JAN. 2024